

SPECIAL **- PIERRY -**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



DANS CE NUMÉRO

L'EDITO DU MAIRE *Pages 2-3*

LE REPAS DES ANCIENS *Page 4*

HOMMAGE A R.PICART *Page 5*

CADRE DE VIE
ENVIRONNEMENT *Pages 6-9*

SCOLAIRE ET
PERI-SCOLAIRE *Pages 10-14*

VOIRIE ET TRAVAUX
CIMETIERE *Pages 15- 17*

PATRIMOINE *Page 18*

AGGLO - VIE PRATIQUE *Pages 19-20*

INFOS PRATIQUES *Pages 20-22*

EXPRESSION DE
L'OPPOSITION *Page 23*

ETAT CIVIL
NUMEROS UTILES *Page 24*

ANNEXES FINANCES ET TENNIS



Vive le Printemps !



L'EDITO DU MAIRE



Chères Pierrytières, Chers Pierrytiers,

Ce bulletin de printemps nous permet de revenir vers vous pour vous présenter le bilan des quatre premiers mois d'activité de la nouvelle équipe municipale et de faire un point d'actualités sur les travaux et projets que nous entendons mener.

Bien évidemment, cette crise sanitaire a été au coeur de nos préoccupations quotidiennes afin de répondre, le mieux possible, aux attentes de tous, parents, enfants et de vous toutes et tous. Un très grand merci à nos personnels administratifs, d'accueil scolaire et périscolaire, qui ont su mener à bien les différentes évolutions des protocoles sanitaires pour préserver nos enfants et les recevoir dans des conditions de sécurité optimales. Il convient d'y associer les personnels enseignants qui ont assuré la délivrance du savoir et de l'éducation tout au long de cette période.

Les textes évoluent au fil des circulaires et, quasi chaque jour, il faut ajuster plannings, effectifs, plans de table, etc... un travail de tous les instants mais qui ne saurait être accompli sans une extrême rigueur.

La pandémie ne doit pas nous empêcher de nous projeter dans l'avenir et les commissions ont déjà avancé dans la préparation de leurs travaux. La feuille de route de notre engagement commence à voir ses premières concrétisations prendre forme.

La reprise des relations avec la Communauté d'Agglomération a permis le démarrage des travaux prévus sur les réseaux de la rue Jean Jaurès. Ils devraient se dérouler sur une période de trois mois, en fonction des aléas de la météo et de l'évolution de la crise sanitaire. SADE, entreprise attributaire du marché conclu par l'Agglo, s'est engagée à renforcer les équipes en cas de besoins pour tenir les délais. Ensuite, la société EUROVIA, qui a été retenue pour les travaux de voirie par la Commune, pourra réaliser les travaux sur chaussée et accotements sur toute la rue Jean Jaurès ainsi que sur la rue Pasteur, axe Jaurès - sortie de village vers la RD 951. Nous aurons ainsi achevé le programme de voirie 2018-2020, la réception globale du chantier devant intervenir au deuxième semestre.

Il nous faudra veiller à ce que les travaux de signalisation et de sécurité routière, qui ont été requis, soient effectivement mis en œuvre par les entreprises.

Nombre de projets prévus au budget en février 2020 n'ont pu être réalisés et ont été reconduits pour l'année 2021. Un effort particulier sera porté sur les aménagements sportifs et ludiques avec un renouveau de l'activité tennis dans les semaines à venir, sous l'égide de la municipalité. Les courts sont en cours de nettoyage et l'ensemble de cet espace jusqu'à la rue du Général de Gaulle se verra repenser pour accueillir un équipement ludique pour les plus jeunes dans un aménagement paysager. Ceci apportera une touche de nature au coeur de notre village.

Le stade municipal ne sera pas oublié et le terrain de football sera entièrement refait, permettant ainsi au club de poursuivre ses activités et ascension dans les classements de la fédération.

Dans un autre domaine, un petit terrain de sport devrait voir le jour à côté de nos écoles pour permettre aux scolaires de pratiquer des activités en extérieur sans avoir à quitter le site.



Nos écoles seront également concernées par les projets de travaux : des menuiseries en aluminium pour notre école maternelle, et le couloir puis une nouvelle cage d'escalier ainsi que les deux salles de l'étage pour l'élémentaire. Les délais sont contraints et seule la période d'été permet de réaliser de tels travaux. Nous devons donc conjuguer cela avec les délais et les possibilités des entreprises, sachant que les approvisionnements en matériaux sont ralentis par la pandémie qui a mis à mal l'économie.

Nous engagerons également des travaux pour remettre en état le jardin de l'Hors du Ru et valoriser les entrées de notre village. C'est un travail de longue haleine pour créer un espace agréable mais il est important que chacun le respecte car des années d'efforts peuvent être ravagées en quelques secondes. Nous savons compter sur le civisme de toutes et tous.

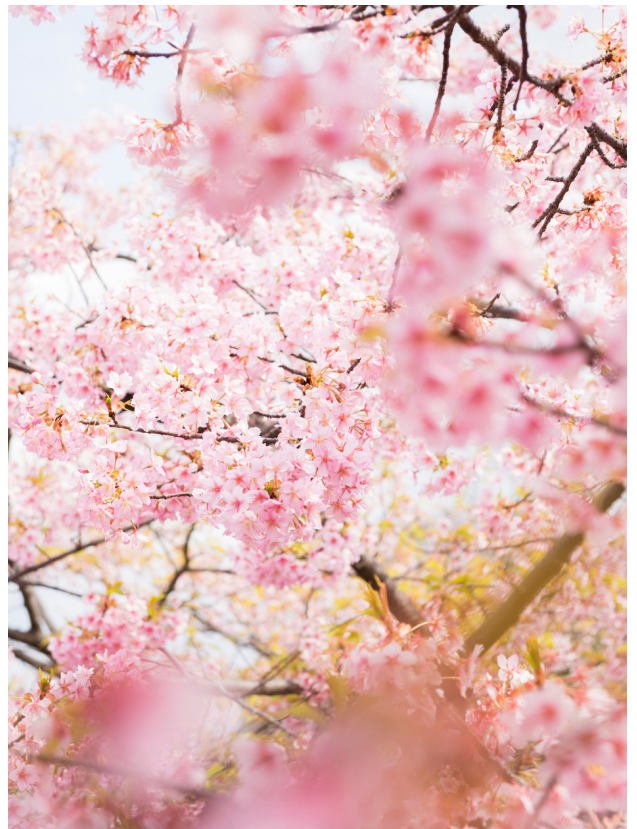
Des compléments d'équipements seront faits sur nos bâtiments et pour les services afin de répondre aux besoins de la population et permettre aux personnels de disposer des moyens pour y parvenir : l'informatique pour la Mairie, de l'outillage pour les services techniques et du mobilier pour les Ecoles et le Chai.

Quelques travaux sont également prévus sur la Mairie et l'Eglise et l'engagement d'un projet sur le Cellier du Frère Oudart sera au coeur de la réflexion des commissions et du conseil municipal. Pour le Cellier il s'agira fort probablement d'un programme sur plusieurs années, tout comme le dossier de voirie 2022-2024.

A cette fin, le budget, adopté par le conseil municipal le 13 avril, a permis d'inscrire une réserve de crédits pour chaque opération, sans recours à l'emprunt et sans augmentation de la pression fiscale.

Soucieux de redonner aux associations toute la vigueur qui est la leur, les subventions à leur profit ont été reconduites sur les bases de celles allouées en 2020.

Pour permettre à chacun de connaître les finances de la commune, un petit focus est annexé à ce « Spécial Pierry » de printemps.



Pour conclure cet édito, je voudrais vous souhaiter une rapide sortie de cette pandémie et le retour à une vie quasi normale. Deux incontournables peuvent nous le permettre : la vaccination et le respect des gestes barrière qui devra perdurer même au-delà de la période vaccinale.

Avec toutes nos amitiés et en vous souhaitant une agréable lecture de ce bulletin.

Éric PLASSON
Maire de Pierry





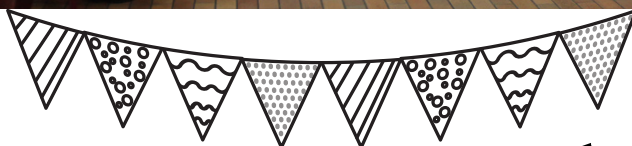
REPAS DES ANCIENS

La commission Action Sociale s'est réunie début mars afin de faire le point sur le traditionnel Repas des Seniors.

Au vu de l'état sanitaire actuel et du peu de visibilité pour les mois qui viennent, l'idée de le reporter à une date ultérieure a été abandonnée et il a été décidé de l'annuler pour 2021.

Nous souhaitons donc que nous puissions, au plus vite et dans les meilleures conditions possibles, nous retrouver tous.

A bientôt,
et un peu de nostalgie avec deux photos du temps où...



Françoise SOL



Raymond Picart

22 DECEMBRE 1936 - 26 JANVIER 2021

C'est le 22 décembre 1936 que Raymond PICART vit le jour à Pierry et beaucoup de Pierrytiers le connaissaient sous le surnom de " Doudou ".

L'obtention de son certificat d'étude marqua son entrée dans la vie active. Il travailla notamment dans une société de production de contre-plaqué à Epernay. En 1958, comme beaucoup de jeunes de sa génération, il fut appelé sous les drapeaux en Algérie. A son retour, il s'orienta vers le travail de la vigne et c'est dans une prestigieuse maison de champagne Rémoise, ayant du vignoble sur Pierry, qu'il fit toute sa carrière.

Le 10 octobre 1960 il épousa Françoise FLAMANT. Ils s'installèrent à Epernay et de cette union naquit un enfant, Éric. En 1970, après avoir fait construire sa nouvelle maison familiale, il fit, avec femme et enfant, son retour définitif à Pierry, rue Pasteur.

En 1988, il s'engagea dans la gestion de sa Commune :

Il fut d'abord conseiller municipal de 1988 à 1995 puis 3ème adjoint chargé des bâtiments et des chemins de 1995 à 2001, puis de 2001 à 2008 et de 2008 à 2014.

Pierry, c'était toute sa vie, il avait son village et ses coteaux chevillés au corps. Il connaissait chaque centimètre carré de ce bout de terre de Champagne. Il a travaillé la vigne avec passion, ne comptant pas ses heures. Les journées commençaient tôt et finissaient tard et il donna beaucoup de lui-même durant toute la période où il fut élu municipal.

Il s'en est allé le 26 janvier 2021. Il n'est pas parti seul, celle qui, pendant 60 ans, a partagé sa vie l'a suivi, elle nous a quittés le 28 janvier 2021. Elle aussi aimait Pierry : pendant de longues années elle a contribué au fleurissement de l'église et elle fut très active dans la vie associative du village.

Ils ne sont pas partis, ils ont simplement changé d'adresse, ils demeureront pour toujours à Pierry.



FLEURISSEMENT DU VILLAGE

La Commission Cadre de vie Environnement s'est réunie et a mis en place un groupe de travail « Fleurissement ».

Le temps nous ayant été compté cette année et le fleurissement peu assuré l'an dernier, nous avons paré au plus pressé : suspensions, bacs et certains parterres seront fleuris.

Les plantations seront assurées par les membres du groupe de travail dans la semaine du 17 au 20 mai.

Nous avons également prévu de remettre en place sur le village **le Concours des Maisons Fleuries**.

Un jury fera le tour de la commune début juillet puis en septembre afin d'établir son choix parmi les fleurissements de vos maisons et jardins visibles de la rue.

Mais le groupe fleurissement a d'autres objectifs :

- gérer le suivi des plantations, par petits groupes afin que la charge soit partagée, comme enlever les fleurs fanées, arracher quelques mauvaises herbes, tailler légèrement les tonnelles ou enrouler les tiges, ... les employés municipaux n'ayant pas toujours la possibilité de le faire à temps
- et surtout, mettre en place un plan de végétalisation de la commune dont les objectifs vous sont présentés ci-contre.

Ce plan, élaboré par la Commission sous forme d'un dossier-projet, pourra être présenté à la Communauté d'Agglo pour une demande de subventions.



Si vous êtes intéressés par ce défi de participer à la vie de notre village, n'hésitez pas à rejoindre notre groupe de travail en vous faisant connaître au secrétariat de Mairie au 03 26 54 03 15.

D'avance, MERCI de votre implication pour notre commune.





Plan de végétalisation

Le fleurissement, ou la végétalisation, est un des éléments de mise en valeur de la commune.

Il concerne donc aussi bien le Conseil Municipal que les habitants qui peuvent participer à cette réflexion. Il permet de préserver et de mettre en valeur les caractéristiques d'un lieu.

Le temps et l'argent investis dans le fleurissement horticole peuvent être repensés dans un contexte de gestion durable des espaces verts. Aux yeux du jury des Villes et Villages Fleuris, c'est d'ailleurs le fleurissement durable, porté par des principes écologiques, qui prend une place de plus en plus importante.

Ainsi, il définit deux séries de critères d'évaluation notables :

- Le cadre végétal de la commune
- Les efforts faits pour améliorer le cadre de vie.

Ce qui signifie par exemple pour notre village, l'aménagement du terrain autour du tennis, l'embellissement du cadre bâti (mairie, église, cellier, chai...), le respect de l'environnement, ainsi que des actions de sensibilisation et de participation des habitants.

Un fleurissement ne doit pas être vu seulement d'un point de vue esthétique, il s'agit également d'affirmer l'identité d'une commune. Pour cela, le choix des végétaux est également important. Il doit être fait en cohérence avec l'environnement de la commune, participer à l'identité du territoire, tout en affirmant une certaine originalité. Il doit également mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti.

Chaque plantation, en fonction de sa forme et de sa hauteur doit être pensée en amont : arbres, arbustes, herbacées et plantes fleuries vivaces ou annuelles.

Un plan de fleurissement définit également un classement des espaces à fleurir sur la base d'une échelle d'entretien (distance à parcourir pour l'entretien, facilité d'accès ou non, arrosage, ...).

Pour cela, il faudra identifier les zones à fleurir, le type d'aménagement à y installer tels que parterres, fleurissement hors-sol, ... et le type de végétation à privilégier : annuelles, vivaces, arbres, arbustes, buissons, plantes fleuries, graminées, gazon, plantes couvre-sol, gravier, écorces, ...



NOUS AVONS
BESOIN DE VOUS !



Françoise SOL



LE PRINTEMPS EST LÀ ET LE GROUPE FLEURISSEMENT SE MET AU TRAVAIL

La commune a changé les suspensions qui ornent les lampadaires du village car elles devenaient vétustes. Le groupe fleurissement s'est donc réuni sous le hangar des ateliers municipaux, jeudi 8 avril après-midi, afin de fixer les chaînes d'accrochage aux nouveaux bacs. Ce fut un moment d'implication agréable qui nous a permis de faire connaissance.



Le prochain rendez-vous est fixé à la semaine du 17 au 20 mai afin de finaliser les plantations de fleurs dans les bacs fixes et les massifs du cimetière.



Les critères d'évaluation pour attribuer le Label sont classés en 8 catégories :

- Qualité de vie
- Sécurité
- Transports
- Commerces et services
- Santé
- Education
- Sports et loisirs
- Solidarité

Le palmarès des Villes et Villages de France où il fait bon vivre analyse et classe l'ensemble des communes de France métropolitaine, soulignant le rayonnement des villes et le charme des villages. Il s'appuie sur 183 critères d'attribution classés en 8 catégories.

Résultats de Pierry :

**2621ème sur 34 837 communes françaises
mais 282ème dans sa catégorie de 500 à
2000 habitants**

**13ème sur le département de la Marne et
2ème dans sa catégorie
après Saint Martin sur le Pré.**

Françoise SOL



BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS

Une pratique polluante pour l'environnement et toxique pour la santé.

Cette pratique est interdite. En effet, au-delà des possibles troubles de voisinage (odeurs, fumée) et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants en quantités importantes, dont des particules qui véhiculent des composés cancérigènes.

Particuliers, collectivités, entreprises sont tous concernés; les déchets visés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'égavage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Le saviez-vous ?

Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre rejette autant de particules fines que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine.

Une contravention de 450€ peut être dressée à un particulier qui brûle ses déchets verts (article 131-13 du nouveau code pénal).

Les bonnes alternatives pour vous et votre jardin.

Privilégions des solutions alternatives comme le compostage, le broyage et le paillage.

Avec le compostage, éliminez les tontes de pelouse et le feuillage. Avec le broyage de vos petits et gros branchages vous disposerez de paillage pour vous faciliter la vie au jardin (permet de conserver l'humidité des sols et limiter les besoins en arrosage, d'éviter la pousse des herbes indésirables...). Cela vous évitera aussi des allers-retours fastidieux en déchèterie, qui reste la solution de dernier recours pour ne pas brûler vos déchets verts.

Pour commander votre composteur à tarif réduit :

infodechets@epernay-agglo.fr
ou 0326564715

Retrouvez d'autres conseils dans le guide « Mon jardin zéro déchet » consultable sur www.epernay-agglo.fr



Françoise SOL



RESTAURATION SCOLAIRE



Depuis janvier 2020, les locaux du "Chai", nouvellement rénovés, accueillent la restauration scolaire, les salles de garderie et les salles associatives. La salle de la restauration scolaire est un espace adapté aux petits et grands. Une équipe d'animation, composée de Mesdames Cyrille BUCHART, Sylvie COLLINET, Fanny COUSIN, Isabelle GASSER et Elodie SAHRI, toujours souriantes et impliquées pour les enfants, rend ce lieu très chaleureux chaque midi.



La livraison est assurée par un prestataire en repas cuisinés livrés. Les repas sont élaborés par des diététiciens, soucieux de la qualité et de la diversification des produits. Les repas sont équilibrés et variés et permettent aux enfants de découvrir des plats et produits méconnus pour certains. Un repas végétarien est proposé chaque semaine, comme l'oblige la réglementation et des journées ou semaines à thèmes ont lieu tout au long de l'année. Une liaison avec la diététicienne en charge de la Commune est assurée régulièrement.

En moyenne, 25 enfants de l'école maternelle et 43 enfants de l'école élémentaire y déjeunent chaque jour. Ces chiffres sont en croissance chaque année. Les enfants inscrits aux mercredis récréatifs et aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement profitent également de ces locaux. Le menu comprend cinq composantes, à savoir, entrée (avec sauce selon le cas), plat protidique (avec sauce selon le cas), féculents ou légumes, fromage et dessert.



Dans la lutte contre la Covid-19, toutes les mesures d'hygiène sont mises en place et respectées pour le bien-être et la sécurité de chacun. Les enfants se sont vu attribuer une place nominative ce qui permet de pouvoir identifier les cas-contacts potentiels et de limiter les risques d'infection. Les enfants déjeunent par classe. Une désinfection des lieux est effectuée après chaque repas.



Marjorie TEROL
ADJOINT ADMINISTRATIF



MERCREDIS RÉCRÉATIFS



DES ARTISTES EN HERBE...



Durant la période de sept semaines, du 6 janvier au 17 février 2021, le thème associé au temps des Mercredis Récréatifs était « Arts et Culture ». Les enfants inscrits ont ainsi pu développer leur fibre artistique au travers des arts visuels, des arts du spectacle vivant, des arts de la scène et de l'art audio-visuel.

L'équipe d'animation composée de Cyrille BUCHART, Sylvie COLLINET, Élodie SAHRI et Lydie TEIXEIRA, a accueilli chaleureusement les enfants au sein du « Chai » pour leur proposer diverses animations en lien avec les arts et la culture.



Grâce à leurs créations, petits et grands ont appréhendé différents supports et matières.

Ils se sont initiés à la sérigraphie - technique qui consiste à imprimer un motif de leur invention sur un t-shirt - lors de l'intervention de Madame Angélique ZRAK.

Ces artistes en herbe ont profité également des connaissances et du talent pictural de Madame Dominique MAIGROT, peintre amateur, en s'exerçant à la peinture à gratter et au dégradé.

Pour la partie spectacle, Élodie SAHRI a proposé des ateliers théâtre aux apprentis comédiens. Ces ateliers ont été fortement appréciés et ont permis de mettre en évidence les qualités d'expression scénique de chaque enfant.

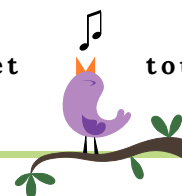
La fermeture des lieux culturels (liée à la crise sanitaire) a suspendu toute éventuelle sortie extérieure. L'équipe d'animation a souhaité pallier à ceci au moyen de projections de théâtre pour enfants et de visites virtuelles de musées.

Une pièce, Le Petit Chaperon Rouge, a été visualisée sur grand écran. Cette séquence théâtre a été couronnée de succès. Face à cet enthousiasme, une deuxième projection a été programmée et la pièce de théâtre Cendrillon a été visionnée.

Les plus grands ont bénéficié de courtes visites virtuelles de musées (Musée d'Orsay, Musée du Louvre,...) avec les explications des œuvres. Ces visites guidées ont été commentées très simplement pour faciliter la compréhension de tous.

Les artistes en herbe ont révélé toute leur curiosité et

tout leur talent !





AU COURS DU MOIS DE MARS, LE THÈME DES MERCREDIS RÉCRÉATIFS ÉTAIT « LE SPORT ».

L'aménagement du « Chai » et l'arrivée des journées ensoleillées ont permis à l'équipe encadrante de mettre en place en extérieur des activités sportives (tenant compte du respect des gestes barrières).

Des jeux nouvellement acquis ont fait découvrir aux enfants des animations sportives faisant appel à leur dextérité et leur adresse. Vous pourrez apercevoir dans le prochain bulletin municipal les activités des jeunes sportifs...

Les enfants ont des journées bien remplies et ne risquent pas de s'ennuyer !



Malheureusement les dernières mesures gouvernementales du 31 mars 2021 ont entraîné la suspension de l'accueil des enfants au périscolaire et aux Mercredis Récréatifs.

Espérons que la reprise se fasse fin avril...



Après les vacances de printemps, la nature sera explorée. Animations, jeux, activités manuelles, sorties en pleine nature,..., situeront les enfants dans leur environnement.

Leur curiosité sera éveillée pour qu'ils s'intéressent à ce qui les entoure : oiseaux, arbres, végétation,...

Les inscriptions aux Mercredis Récréatifs s'effectuent, soit pour tous les mercredis d'une période (de vacances scolaires à vacances scolaires), soit de façon ponctuelle.

Pour tous renseignements, contacter

Madame Lydie TEIXEIRA (Directrice Périscolaire-ALSH) au 06.83.15.22.78

ou par mail periscolairepierry51@gmail.com,

ou le secrétariat de Mairie au 03.26.54.03.15.

**Lydie TEIXEIRA
Blandine VIÉ-FORBOTEUX**



L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT



DES SUPER-HÉROS À L'ALSH !

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement s'est déroulé du 22 au 26 février 2021.

Il avait pour thème « Les dessins-animés ».

Cyrille BUCHART, Élodie SAHRI, Hugo SAHRI, animateurs, et Lydie TEIXEIRA, directrice, composaient l'équipe motivée pour faire passer une semaine divertissante aux 30 enfants présents (de 3 à 11 ans).

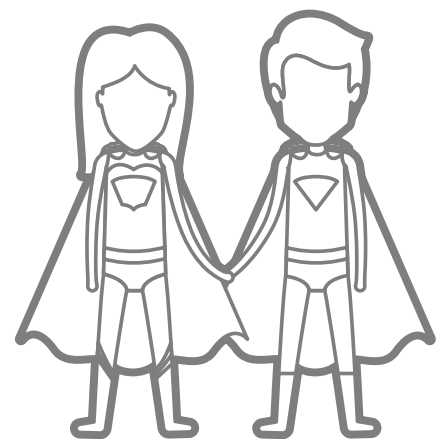
Spiderman®, Bob l'Éponge®, les Barbapapa® et bien d'autres héros étaient parmi nous.

Différents ateliers ont été programmés pour faire vivre ces personnages animés : windows color (décors pour fenêtres avec des dessins autocollants), perles à repasser (perles en plastique qui sont disposées pour créer l'image souhaitée puis repassées pour être soudées), fabrication de masques, de bandes dessinées, ...

La sortie à la patinoire de Reims initialement prévue a été annulée compte tenu de la crise sanitaire actuelle.

L'équipe dynamique s'est mobilisée pour proposer un escape game. L'escape game est un jeu pendant lequel les enfants doivent obtenir un code secret après avoir trouvé les réponses à différents mystères, sur le thème de Disney® pour les moins de 6 ans et sur le thème de Star Wars® pour les plus de 6 ans.

Ce jeu d'évasion grandeur nature par équipe a été un grand succès. Une véritable course contre la montre pour chercher des indices, résoudre des énigmes, avec pour objectif d'accomplir une mission et de pouvoir être « délivrés » dans un temps imparti et remporter des récompenses.



Retours des enfants sur ce temps fort : « C'était trop bien ! »,
« J'ai retrouvé le bras de Olaf. »,
« J'adore Star Wars ! ».





LE BEAU TEMPS ÉTANT AU RENDEZ-VOUS, LES ENFANTS ONT PU PROFITER DE L'ESPACE PAYSAGER EXTÉRIEUR POUR S'AMUSER ET PARTICIPER AUX JEUX DE RELAIS.

L'équipement structurel du « Chai » permet aussi de bénéficier d'une salle annexe pour les animations. La fin de cette semaine a été ponctuée par un blind-test musical et un karaoké.

De courts extraits des chansons préférées des enfants ont été écoutés. Le but était de retrouver le titre de ces chansons le plus rapidement possible.

Pour finir, nous ne pouvions pas passer à côté de la célèbre chanson de La Reine des Neiges, chantée en chœur par tous (enfants et animateurs !).



LE PROCHAIN ALSH DEVAIT AVOIR LIEU DU 26 AU 30 AVRIL 2021.

L'annulation de cet ALSH (suite aux dernières annonces du gouvernement) ne permettra pas aux enfants de « faire le cirque » !

Des grands jeux avec parcours acrobatiques, des ateliers créatifs et éducatifs circassiens, une matinée animation de construction ludique avec des briques d'une célèbre marque, une après-midi récréative avec déguisements et maquillage,... étaient au programme.

Le chapiteau est fermé pour le mois d'avril, ces représentations n'auront donc pas lieu.

La féerie est reportée courant juillet. Le programme des festivités sera bientôt disponible.

Les enfants, petits et grands, vous êtes les bienvenus dans notre monde magique !

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Madame Lydie TEIXEIRA (Directrice Périscolaire-ALSH) au 06.83.15.22.78 ou par mail periscolairepierry51@gmail.com, ou le secrétariat de Mairie au 03.26.54.03.15.



Lydie TEIXEIRA
Blandine VIÉ-FORBOTEUX

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Annoncé depuis un certain temps, le dernier des passages surélevés, situé rue du Général de Gaulle au niveau du Champagne Bouché, a été supprimé fin mars. En effet, il s'agissait d'une demande du service de transport urbain Mouvéo car ces infrastructures altéreraient la suspension des bus.

La vitesse est contenue par le nouvel aménagement du carrefour Pasteur, De Gaulle, Lobet qui, depuis un an, oblige l'arrêt dans les deux sens sur cet axe. Un devis est en attente pour améliorer la signalisation de ce croisement.

Concernant la mise en place de la signalisation rue Léon Bourgeois, l'entreprise a été relancée en février et mars afin de réaliser les marquages au sol et la mise en place des panneaux au plus vite.

Pour le plan de circulation et le plan de stationnement, notamment pour l'allée du Frère Jean Oudart, la commission a travaillé et va présenter au Conseil Municipal différents aménagements.



URBANISME : PEINTURES DE TOITURE



Les peintures de toiture doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable instruite par le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne.

Cette demande est à déposer au secrétariat de Mairie et les couleurs autorisées sont consultables sur le plan local d'Urbanisme disponible en Mairie.

Attention, certaines entreprises vous diront que ce n'est pas nécessaire, ne les écoutez pas et ne tenez pas compte de leur avis.

Toute modification de façade, ravalement, rénovation ou surélévation de toiture, changement d'ouvrants, édification de muret, de clôture sont également soumis à autorisation. Selon l'importance des travaux, vous devez déposer une déclaration préalable ou demander un permis de construire.



Gérard TRIBOY

PROBLÉMATIQUE DES CHEMINS ET DE L'HYDRAULIQUE DU COTEAU VITICOLE



Désormais, quand nous avons un projet de travaux dans le coteau viticole, il est obligatoire de le soumettre au Service Police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires (DDT). D'autant plus que le coteau fait l'objet du Plan de Prévention des Risques Glissement de Terrain.

Lors de la rencontre, le 26 janvier 2021, avec le responsable de la Police de l'eau, celui-ci nous a autorisés à faire les travaux du chemin des Epertins à la condition de réaliser une étude hydraulique du versant indiquant les quantités de ruissellement en litres seconde, ou d'avoir une autorisation de rejet dans le réseau d'assainissement géré par les services de la Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaines de Champagne (CAECPC).

Or, lors de la rencontre avec le Directeur Général Délégué eau et assainissement de la Communauté d'Agglo, celui-ci nous a informés qu'il n'y avait pas eu d'étude hydraulique réalisée à ce jour et qu'il ne pouvait donner l'autorisation de rejet dans le réseau assainissement.



Il faut maintenant séparer les ruissellements issus du coteau et ne plus les envoyer dans le réseau d'assainissement. Actuellement, certains ouvrages de décantation situés sur les chemins du coteau viticole sont raccordés à ce réseau.

Le Directeur Général Délégué mentionne qu'en 2012 ou 2013 il a informé la Municipalité en place de la nécessité de créer conduits et bassin afin de recueillir les eaux de ruissellements du coteau en vue de séparer les eaux de pluie issues du versant viticole qui doivent être gérées hors du réseau assainissement, et que celle-ci n'a pas souhaité donner suite.

A ce jour, la solution qui s'impose à notre collectivité consiste à réaliser une étude de l'hydraulique du coteau et à faire constituer, par la profession viticole, une Association Syndicale Autorisée (ASA).

L'étude pourrait valoir de 35 à 45000 € et, est subventionnable par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) de zéro à 80 %.

Gérard TRIBOY



TRAVAUX RUE JEAN JAURÈS



La reprise de travaux était attendue depuis plusieurs mois pour le compte de la Commune, par les riverains mais aussi par la Municipalité car ceux-ci conditionnent notre marché de voirie. La SADE va donc réaliser ces réseaux sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agglo sur une durée de trois mois. Des matériaux nobles seront employés; la fonte et le grès seront donc mis en œuvre pour réaliser des équipements d'une grande durée de vie.

Ces travaux représentent une enveloppe de 859.000€ investis par l'Agglo, que nous remercions car nous pourrons ainsi poursuivre et achever notre marché de voirie communale 2018-2020.

Cette rue est un axe essentiel dans notre village et permettra un accès aux infrastructures ludiques et sportives autour de l'espace «tennis» mais aussi une liaison vers la zone d'activités « Saint Julien » qui attire de nombreux clients.

C'est aussi l'occasion de redonner des pentes suffisantes pour les écoulements de surface des eaux de pluie, en donnant un nouveau profil à cette chaussée. Il s'agit d'un important chantier car cette rue est longue de plus de 500 mètres et est un axe fort usité par les parents qui amènent les enfants au sein de nos écoles, de la garderie et du centre de loisirs. Nous devrions donc pouvoir privilégier et profiter des mois d'été pour le plus gros des travaux de cet aménagement de voirie, travaux qui seront livrés à l'automne. Le bas de la rue Pasteur sera également repris en allant vers la RD 951.

Nous vous adressons nos excuses pour la gêne occasionnée mais la livraison du produit fini devrait vite faire oublier toutes ces difficultés. Un peu de patience et de tolérance permettront une réalisation de qualité et une rapidité d'exécution.

Éric PLASSON



CAVURNES CIMETIÈRE

L'espace dédié aux cavurnes dans notre cimetière communal était complet.

La commission a donc été amenée à réfléchir sur une nouvelle implantation de 38 cavurnes ainsi qu'à la création d'un espace de dispersion des cendres en conformité avec la réglementation.

Une consultation a été organisée auprès de quatre entreprises funéraires pour apporter une réponse à ce besoin.

De même, des travaux d'accessibilité seront prochainement engagés sur l'entrée depuis l'Allée de la Vieille Ferme.

La partie en macadam vers le Monument aux morts mérite également toutes nos attentions car elle se fissure à de nombreux endroits.

Les opérations devraient voir le jour très prochainement.

Éric PLASSON
Francine LEBERT



HISTOIRE DE NOTRE EGLISE SAINT JULIEN



Un peu d'histoire.....

L'église se caractérise par une disposition assez originale des lieux : une allée centrale plutôt importante pour la grandeur de l'édifice, avec deux nefs latérales qui abritent l'ensemble de l'assistance. Une plaque apposée au fond de la nef centrale, près du grand portail, indique qu'un ancien curé, l'abbé Roger, a procédé à cet agrandissement de l'église.

Autrefois, une église très vaste se trouvait à proximité de Pierry, au village qui portait le nom de Saint-Julien, dans les environs du « Moulin Saint-Julien », sur les bords du Cubry. Ce village fut détruit par les huguenots en 1567, ainsi que le village du Mont-Félix, dont il reste encore l'église, aujourd'hui l'église paroissiale de Chavot.

L'église Saint-Julien, déjà endommagée par la destruction du village, est définitivement démolie en 1700 pour être reconstruite à Pierry qui compte alors 300 âmes. Il s'agit de la partie gauche de l'église actuelle, dont le portail apparaît plus ancien que les autres. C'est grâce au zèle de l'abbé Roger et aux libéralités des habitants qu'une nouvelle nef est construite, parallèle à l'ancienne, à partir de 1903. À cette époque, l'agglomération dépasse les 1 000 habitants.

Partie ancienne de l'église

Il reste de la première église, comme pièce remarquable, la boiserie de l'autel de Saint-Julien et l'ensemble du sanctuaire dont la réalisation doit dater du début du XVIII^e siècle.

Le frère Jean Oudart, moine à Pierry de 1679 à 1742 est inhumé dans la nef de l'église.

Les vitraux réalisés par Vermonet, maître vitrailliste à Reims furent réalisés lors de l'agrandissement à partir de 1903. En entrant, côté droit, on remarque la verrière ayant pour sujet « Jeanne d'Arc écoutant ses voix » d'une remarquable exécution. C'est un don de M. et Mme Armand Bourgeois-Coucin et de leurs trois enfants, en souvenir de leurs noces d'argent, avec la date 26 août 1893. Dans la chapelle de la vierge, même côté, sont deux verrières représentant l'une Jésus et les docteurs de la loi, l'autre les noces de Cana, sans autre indication.

Le dimanche 6 décembre 1903 fut
bénie et inaugurée la nouvelle église
suite à son agrandissement.



Christophe DAZY

Que faire de mes déchets ?

Mon bac de collecte des ordures ménagères n'est pas adapté à ma quantité de déchets. Comment puis-je le remplacer ?

Contactez un agent de l'Agglo via le formulaire en ligne (dans la rubrique 'Services en ligne') ou par mail (infodechets@epernay-agglo.fr). Il vérifiera la capacité de votre bac en fonction de la composition de votre foyer. Votre bac sera changé si sa capacité est différente des règles de dotation prévues.

Je n'ai plus de sacs de tri où puis-je m'en procurer ?

Une fois par an, l'Agglo organise des permanences de réapprovisionnement dans la commune.

Si toutefois, vous n'avez pas pu ou si vous avez oublié de vous rendre à ces permanences, vous pouvez en obtenir à l'Hôtel de Communauté Place du 13e R.G à Epernay, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15, et de 13h45 à 17h.

Mon bac a été volé. Que dois-je faire ?

Faites une déclaration de vol au commissariat de police. Contactez ensuite un agent de l'Agglo. Votre bac sera remplacé contre la remise de votre déclaration.

Mon bac est cassé : comment puis-je le remplacer ?

Contactez un agent de l'Agglo via le formulaire en ligne (dans la rubrique 'Services en ligne') ou par mail infodechets@epernay-agglo.fr

Le bac de mes voisins traîne toute la journée dans la rue. Que puis-je faire ?

Parlez-en avec eux et sensibilisez-les à l'idée que ce n'est pas très agréable en terme d'hygiène et d'encombrement des trottoirs. S'ils ne prennent aucune mesure, contactez l'Agglo.

Qui s'occupe de l'entretien des bacs ?

Vous êtes tenus d'en assurer vous-même le nettoyage.

J'organise une fête et je n'aurai pas la place de tout stocker. Comment puis-je faire ?

Vous devrez apporter vos bouteilles en verre aux bornes de tri sélectif, vos papiers et cartons en déchèterie ...

Mes bacs/sacs de tri n'ont pas été collectés, pourquoi ?

Votre bac ou votre sac a peut-être été oublié...

Ou il n'a pu être collecté (stationnement gênant dans la rue).

A moins qu'il ne contenait des erreurs de tri.



**Permanence de sacs
de tri à Pierry :**
le jeudi 29 avril
8h - 12h / 15h - 17h
Salle des fêtes - place
du Général Leclerc

Plus de villages sur
www.epernay-agglo.fr/article/permanences-de-sacs-de-tri



Collecte sélective des emballages ménagers

Je jette **UNIQUEMENT** dans le sac ou bac jaune :



Collecte sélective des papiers et cartonnettes

Je jette **UNIQUEMENT** dans le sac ou bac bleu :



INFOS PRATIQUES

Inscriptions Scolaires et Périscolaires

Pour toute nouvelle inscription d'enfants dans les écoles de Pierry, les parents sont invités à contacter le secrétariat de Mairie au 03.26.54.03.15.

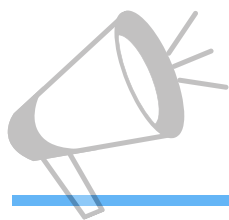
À noter que les parents dont les enfants sont déjà scolarisés dans l'une des écoles n'ont pas de demande d'inscription à formuler: pour les enfants entrant en École Élémentaire et déjà scolarisés en École Maternelle, les inscriptions se font automatiquement entre les deux établissements.

Le Périscolaire est ouvert tous les jours avant et après l'école, mais aussi les mercredis, pour les enfants de 3 à 11 ans.

Les Mercredis Récréatifs peuvent accueillir tous les enfants de Pierry ou des environs de 7h30 à 18h. L'équipe d'animation propose des activités variées en rapport avec divers thèmes tels que l'art, la culture, le sport, la nature, ...

Les inscriptions s'effectuent soit pour tous les mercredis d'une période scolaire entre deux vacances, soit de façon ponctuelle. Pour tous renseignements, contacter :

Madame Lydie TEIXEIRA (Directrice Périscolaire-ALSH) au 06.83.15.22.78
ou par mail periscolairepierry51@gmail.com

**Agence Postale
Communale**

Lundi au vendredi
de 8H45/12H15

Téléphone :
03 26 56 30 61

**Passeport biométrique et
carte nationale
d'identité**

A établir dans les mairies
équipées de station
d'enregistrement des
données personnelles
(EPERNAY, Place Bernard
Stasi ou VERTUS)

Liste Plan Bleu

Les personnes de plus
de 70 ans qui
souhaitent être
appelées régulièrement
pendant cette période
de pandémie peuvent se
faire connaître au
secrétariat de mairie au
03 26 54 03 15

**La boîte aux lettres se
trouve rue Cazotte, à
côté du Chai.**

Levées du courrier:
12h du lundi au samedi

Heure Limite de dépôts
pour un départ le jour
même:


Lettres et petits
objets
12H


Dépôts
Colissimo
12H


Dépôts
Chronopost
12H

Urbanisme

Dossier à retirer auprès
du secrétariat de mairie

Élections

Inscriptions possibles
toute l'année sur
service-public.fr

**Ouverture secrétariat
Mairie**

Du lundi au Vendredi
de 9h à 12H
au 03 26 54 03 15

Déclaration de Revenus

Depuis le 8 avril 2021, le
service de déclaration en
ligne est ouvert sur le
[site impots.gouv.fr](http://site.impots.gouv.fr).

**LES RÈGLES DE BON VOISINAGE**

Règles de stationnement : Depuis le 30 juin 2015, les arrêts et stationnements gênants sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables sont des stationnements très gênants avec une amende à 135€. Liste des stationnements très gênants sur l'article R417-11 du Code de la route.

Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans la Marne.

Le Conseil national du bruit a émis un avis favorable au bricolage, jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse(liste exhaustive) lorsque vous respectez les horaires suivants pour faire vos travaux bruyants :

de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h30 en semaine

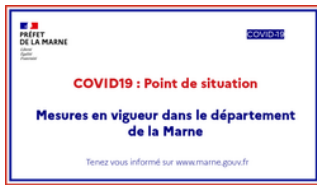
de 9h à 12h et de 14h30 à 19h le samedi

de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>.





La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS
(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

* Liste des professionnels sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid19

Mon âge	Avec quels vaccins ?
DE 18 À 54 ANS INCLUS	Pfizer-BioNTech ou Moderna ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement
55 ANS ET PLUS	AstraZeneca ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon pharmacien Pfizer-BioNTech ou Moderna ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement

Je suis un professionnel :

- De santé*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier

version : avril 2020

Freiner le virus
DU 3 AVRIL AU 2 MAI
ET PARTOUT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE :

- Couvre-feu à 19h
- Télétravail systématique
- Commerces fermés selon la liste déjà définie
- Pas de déplacements inter-régionaux après le 5 avril sauf motif impérieux
- Pas de déplacement en journée au-delà de 10 km du domicile sauf motif impérieux

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC
(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		Je ne suis pas concerné	
	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
18 à 49 ans inclus	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	✓	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*	✓	En centre de vaccination
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	✓	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
55 à 69 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*	✓	Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	✓	Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie
Plus de 70 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées	✓	Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	✓	En centre de vaccination

N.B. : Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : mai 2020

Urgence pour ma santé ou celle de mes proches :

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 :

- Je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation ;
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

Informations :

Pour vous faire vacciner : 0 803 800 794
et sur Epernay, un seul site de vaccination:
Comep/Hall des Sports - Parc des loisirs Roger-Menu

J'habite à l'étranger, qui appeler ?

L'Ambassade et consulat de votre lieu de résidence. Par ailleurs, le ministère met à jour régulièrement son site de conseils aux voyageurs.

Toutes les informations sur la situation sanitaire sont disponibles sur le site du Gouvernement, ou en appelant le 0 800 130 000 (appel gratuit, 24h/24).

Les attestations de déplacements sont accessibles en ligne sur le site du Gouvernement et sur l'application #TousAntiCovid.

Le printemps est arrivé avec ses rayons de soleil, la nature s'éveille, les oiseaux chantent...et les journées rallongent. Oui mais voilà, un ennemi invisible appelé Covid19 nous pourrit la vie et ne nous permet pas de profiter de nos proches comme nous le faisons avant.

C'est dans ces moments que nous devons rester solidaires et ne pas se battre comme des chiffonniers pour des sujets futiles ; communiquer encore et toujours, se rapprocher les uns des autres, partager joies ou peines afin de contribuer au « mieux vivre ensemble ».

C'est ce que nous vous souhaitons et c'est une des raisons d'être de notre groupe. Ce sont ces valeurs que nous défendons dans une conjoncture où bien sûr la distanciation ne permet pas toutes les fantaisies.

Cet éloignement physique freine la communication telle que nous la concevons : informelle au coin d'une rue par exemple lors d'une balade, ou plus formelle lors de réunions privées ou publiques. Nous nous voyons moins c'est évident et à ce sujet, nous tenons à vous rappeler que nous avons à votre disposition une adresse mail : « unispourpierry@gmail.com » sur laquelle vous pouvez nous faire part de vos idées et réflexions.

Côté organisation municipale, les différentes commissions ont été mises en place et plusieurs réunions ont déjà eu lieu, des études sont en cours et nous ne manquerons pas de vous faire part des conclusions ou des difficultés rencontrées. Nous espérons seulement que ces instances pourront être réellement de vraies forces de propositions et que nous serons entendus. Mais comme il a été rappelé dans le précédent bulletin « le pouvoir restait entre les mains du conseil municipal » et vu que nous y sommes minoritaires

Enfin, notre programme avait pour ambition d'améliorer la qualité de vie de notre village, nous n'y renonçons pas et les idées ne manquent pas. Nous reviendrons vers vous prochainement...

Les élus de la liste « Unis pour Pierry »

Alain GALLOIS – Eric LAVY – Jean-Louis RICHARD





Naissance

Edmé DUVAT BAGNOST le 11 mars 2021



Décès

Madame Reine VERDONK le 20 mars 2021
Monsieur Jean-Jacques ROBERT le 25 février 2021
Madame Françoise PICART le 28 janvier 2021
Monsieur Raymond PICART le 26 janvier 2021

DEDANS AVEC LES MIENS #COVID19
(Zones avec restrictions sanitaires renforcées)

VIE SOCIALE Je ne reçois pas chez moi. Je ne me rends pas chez les autres.	TÉLÉTRAVAIL Je télétravaille sauf impossibilité.
AÉRATION J'aère régulièrement mon logement.	SORTIES Je ne sors plus après 19h, sauf pour mon travail ou une urgence et avec une attestation.

DEHORS EN CITOYEN
(Zones avec restrictions sanitaires renforcées)

GESTES BARRIÈRES Je porte le masque et je respecte les distances. 	REPAS J'évite de manger ou de boire si je ne suis pas seul ou avec les personnes de mon foyer. 	MOTIF IMPÉRIEUX Je ne quitte pas ma région ou mon département sauf motif impérieux ou professionnel, justifié par attestation.
SORTIES Je peux sortir jusqu'à 19h pour les motifs autorisés.	DÉPLACEMENT Au-delà de 10 kilomètres, je dois avoir une attestation justifiant le motif de mon déplacement.	VIE SOCIALE Je peux retrouver des amis dehors, mais à 6 maximum et en respectant les gestes barrières.

Numéros courts en cas d'urgence
joignables gratuitement 24h/24h :

15 : SAMU
17 : Police
18 : Pompiers
112 : Urgence européen
114 : Personnes sourdes ou malentendantes (sms/fax uniquement)
115 : Accueil sans abri
119 : Allo enfance maltraitée
3237 : Pharmacies de garde
3624 : SOS Médecin
3977 : Contre maltraitance personnes âgées
3919 : Violences conjugales (Victimes et témoins)
03.26.56.96.60 Police d'Epernay

Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé : 0800 73 09 58 (n° vert)

SHOPPING en ville
 à Epernay et son Agglo

Retrouvez vos commerçants sur ➔ www.shoppingenville-epernay.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : ERIC PLASSON
 Les articles publiés sont sous la responsabilité de leurs auteurs : soit le signataire,
 soit le Président de l'association
 Bulletin Municipal
 PIERRE B N°ISSN 1293 2698
 DÉPÔT LÉGAL EN DATE DU 22 Juillet 2008
 EDITEUR ET IMPRIMEUR Mairie de Pierry -51530